

Annexe

ÉVOLUTION DE L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE ET DES PENSIONS EN ASIE

Au moment où nous luttons contre la réforme des retraites en France et qu'un vaste mouvement de résistance populaire soutient et participe à cette lutte, il est intéressant de porter notre regard sur l'Asie, souvent citée comme prochain (actuel ?) moteur de l'économie mondiale. L'Asie dans son ensemble est confrontée à un vieillissement de sa population – plus ou moins rapide selon les pays – qui met également la question des retraites au centre des débats politiques. Les régimes de retraite diffèrent, les points de départ dans la protection sociale sont très hétérogènes, mais aucun pays n'échappe à la volonté de réformer, et la question de l'âge de départ en retraite, comme le montant des pensions se posent presque partout.

Ce texte est issu des rapports de l'OCDE [1] [2] et de leurs commentaires par certains de nos partenaires syndicaux en Asie [3].

La CGT, comme l'ensemble des organisations syndicales consultés pensent que le financement des systèmes de retraites doit reposer sur d'autres critères que l'espérance de vie, dont l'évolution peut être très rapidement inversée, comme par exemple avec la crise du COVID ou avec la baisse du pouvoir d'achat qui impose aux plus précaires de faire des économies souvent sur le suivi de leur santé. L'argent existe, notamment dans les excédents financiers, les dividendes des Firmes Multinationales et les « cadeaux » fait par la plupart des pays aux entreprises les plus prospères.

L'augmentation de l'âge de départ en retraite, c'est non ! La baisse des pensions retraites c'est non !

La baisse de l'âge du départ en retraite, c'est oui ! L'augmentation des pensions retraites pour atteindre un minimum de pension décent c'est oui !

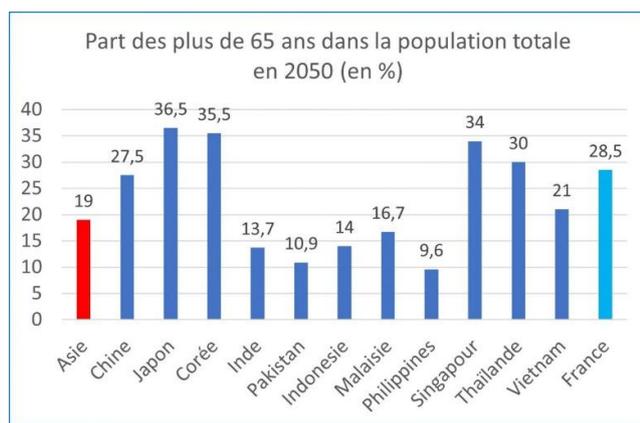
En France 64 ans c'est NON !

¹ Liste non exhaustive en fin du document.

² Ni la CGT ni nos partenaires n'approuvent les conclusions des documents fournis par l'OCDE, mais reconnaissent l'intérêt de l'analyse et des données statistiques.

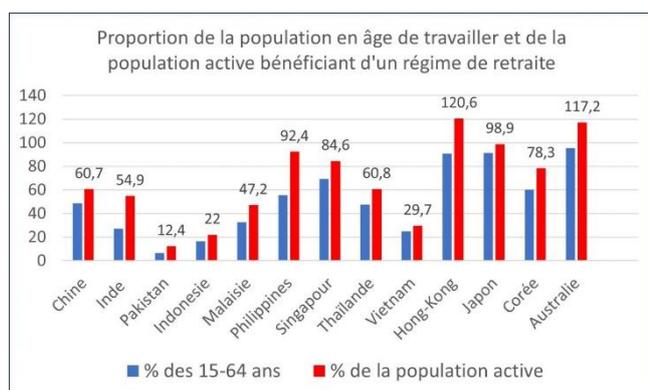
³ ZENROREN (Japon), KCTU (République de Corée), NTUI (Inde), NTUC (Singapour), SERC (Thaïlande).

Comme en France, la population asiatique vieillit rapidement. La baisse des taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie sont des tendances de fond qui concernent tous les pays d'Asie, avec pour effet d'accroître rapidement la part des plus de 65 ans dans la population totale. Alors qu'en France il a fallu soixante-dix ans [4] pour presque doubler la proportion des seniors et atteindre 21 % de la population, ce doublement s'est produit en trente-cinq ans en Asie, avec une part des seniors atteignant 9,1 % de la population asiatique en 2020. À l'horizon 2050, un nouveau doublement de la part des seniors en Asie est anticipé par les démographes des Nations Unies, avec une part dans la population asiatique qui passe à 19 % en moyenne. Dans le même temps, la progression de la part des seniors en France ne serait que d'un tiers pour atteindre 28,5 %.



Source : Nations-Unies. Perspectives de la population mondiale édition 2022

L'espérance de vie des plus de 65 ans devrait s'approcher ou dépasser celle de la France en 2050. Le Japon, la Corée du Sud et Singapour ont déjà une population senior dont l'espérance de vie compte parmi les plus élevées du monde. Une Japonaise aura en 2050 une espérance de vie à 65 ans proches de 28 ans (93 ans) contre un peu plus de 23 ans (88 ans) pour une Française. Une Chinoise, une Thaïlandaise ou une Vietnamiennne auront presque la même espérance de vie qu'une Française. Seules l'Asie du Sud et l'Indonésie auront encore un retard significatif d'espérance de vie (de l'ordre de 3 à 5 ans).



Source : OCDE Pensions at a glance 2022

Ces régimes mixtes ont été mis en place en Chine, en Inde et en Indonésie. Ils représentent de fait une très large part de la population asiatique.

Si l'on analyse les tendances par États, au moins quatre pays d'Asie auront une part des seniors dans la population supérieure à celle de la France (le Japon, la Corée du Sud, Singapour et la Thaïlande). La Chine, quant à elle, se situera pratiquement au niveau français.

Le maintien d'une certaine dynamique des naissances en Asie du Sud et du Sud-Est permettra de limiter la part des seniors à 10-15 % en 2050, sauf au Vietnam où le seuil des seniors dépassera 20 %.

Les régimes de retraite asiatiques peuvent être regroupés en trois catégories : les régimes de retraite par répartition comme en France qui ont été mis en place par quelques pays, dont le Japon, la Corée du Sud, la Thaïlande ou les Philippines ; les régimes de retraite par capitalisation qui regroupent des pays ou territoires historiquement liés à l'Empire britannique (Singapour, Malaisie, Australie, Nouvelle-Zélande) ; les régimes mixtes associant un régime de base fondé sur une logique de répartition et un régime complémentaire de capitalisation.

⁴ Entre 1950 et 2020.

Différentes formes de « minimum vieillesse » ont par ailleurs été créées. Dans les pays en développement ou les nouveaux pays industrialisés d'Asie, les régimes de retraite sont encore récents, avec des niveaux de bénéfice modestes.

Prenons un exemple. En Corée du Sud, le principal régime de retraite par répartition a été créé en 1988. Pour bénéficier à taux plein de ce régime, il faut au moins 40 annuités de cotisations. Mais en 2023, les premiers cotisants n'auront contribué que 35 années, ce qui veut dire que personne ne bénéficie encore du taux plein. Les salariés sud-coréens entrés dans la vie active à l'âge de 20 ans en 1988 auront leurs quarante annuités en 2028 (1988+40), mais ne pourront bénéficier de leur retraite qu'en 2032, car l'âge de départ en retraite sera de 64 ans dans le pays à cette date.

Un régime de minimum vieillesse est prévu par ailleurs, à partir de 65 ans, pour prendre notamment en compte les travailleurs indépendants ou les femmes ayant eu des carrières limitées. Le montant de ce minimum vieillesse était de 220 euros par mois en 2020, soit à peine un huitième du salaire moyen ^[5], ce qui laisse dans une situation de grande pauvreté des millions de retraité-e-s, principalement des femmes.

Le premier enjeu pour l'Asie en développement est celui de l'universalité des régimes. Au départ, la retraite concernait essentiellement les employé-e-s du secteur public, puis ceux ayant des emplois formels dans les grandes entreprises. Mais les autres, indépendants, travailleur-euse-s informels, agriculteurs ou employé-e-s domestiques, ne cotisent encore à aucun régime et n'auront pas de retraite. Les travaux de l'OCDE permettent de voir à la fois la proportion de la population en âge de travailler (avec une fourchette large allant de 15 à 64 ans) et la proportion de la population active qui ne bénéficie d'aucun régime de retraite. La différence entre ces deux groupes de population est parfois importante pour deux raisons principales : d'une part une proportion croissante des 15-24 ans poursuivent leurs études, d'autre part dans des pays comme l'Inde, les femmes travaillant dans le secteur agricole comme souvent les musulmans, banni de la nationalité indienne ne sont pas considérées comme faisant partie de la population active ^[6].

Dans certains pays développés tels que l'Australie, les bénéficiaires des régimes de retraite dépassent 100 %, car on peut ajouter un régime volontaire individuel aux régimes obligatoires. Mais la part de la population active couverte par un régime de retraite chute nettement en dessous de 100 % à Singapour et en Corée du Sud. Elle se situe à 60 % en Chine, car même si le régime de retraite chinois se veut universel, en pratique 80 % des migrants de l'intérieur (les mingong) ne bénéficient encore d'aucun régime de retraite. Dans le reste de l'Asie en développement, moins de la moitié de la population active est couverte, à l'exception notable des

⁵ Le salaire minimum en Corée est de 8 720 wons par heure (en 2021), soit 6,57 euros. Le SMIC mensuel est fixé à 1 795 310 wons (1329 euros) en 2021. Le salaire annuel moyen en Corée du Sud est de 56 915 001 wons (41 960 euros). Le coût de la vie est de 2,41 % moins élevé qu'en France. 52 % des Coréens de plus de 66 ans vivent sous le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian de la population) soit 3 fois plus que dans la moyenne des pays d'autres pays développés. La durée maximum du travail par semaine, rarement respectée est de 40 h, le gouvernement coréen a annoncé vouloir faire passer le nombre d'heures de travail par semaine à 69 h (40 heures légales + 29 heures supplémentaires).

⁶ Les chiffres fournis par l'Inde à l'OCDE sont vraisemblablement majorés. En effet, d'après NTUI, la fiabilité des statistiques n'est pas une des caractéristiques du gouvernement indien et rien ne prouve que les 200 millions d'Indien-ne-s déchu-e-s de leur nationalité en raison de leur religion, que les habitants du Cachemire sous blocus militaire et que les habitants des régions naxalites ou aucun fonctionnaire, policier, militaires gouvernementaux ne peut pénétrer sans mourir des premiers mètres en territoire naxalite soient pris en compte.

Philippines [7]. Dans le cas de l'Inde, le critère des 15-64 ans est plus proche de la réalité en raison de la faible prise en compte de l'activité des femmes.

Pourquoi des taux de couverture si faibles dans les pays en développement d'Asie ? Essentiellement en raison du rôle dominant des emplois informels, qui représentent 70 à 90 % de la population active dans des pays comme l'Inde et l'Indonésie. L'Inde a introduit en 2018 un régime de retraite pour les travailleurs informels, mais ce dernier couvre moins de cinq millions de personnes actuellement, soit 0,6 % de la population active du pays.

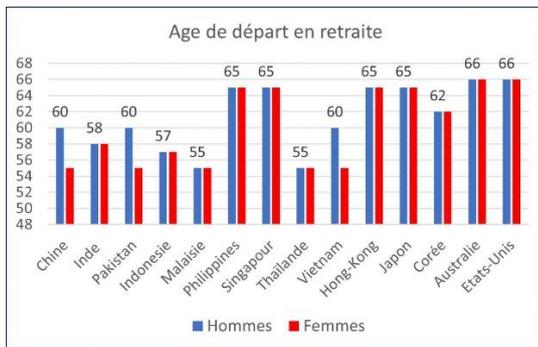
Le premier combat qui doit être mené dans ces pays est celui du développement de l'emploi formel, sans laquelle une majorité de la population n'a ni retraite ni couverture santé.

Si le premier objectif des Asiatiques est d'avoir une retraite, le second est qu'elle soit décente. La situation par pays de ce point de vue est assez contrastée. Les pays ou territoires développés d'Asie-Pacifique, Japon, République de Corée, Australie, ont un taux de remplacement de l'ordre de 40 % pour les salaires moyens, qui reste faible par rapport au niveau de 60,2 % en France. Pour ce qui concerne les pays en développement, les taux vietnamiens, chinois et indonésiens sont proches du taux français et sensiblement meilleurs que ceux des pays développés d'Asie, et les Philippines font exception [7] avec un taux particulièrement favorable de 80 %. Les taux indiens se situent autour de 50 % [6].

Les taux de remplacement relativement plus favorables de l'Asie en développement sont à relier aux faibles taux de couverture des régimes de retraite : les bénéficiaires d'une retraite sont relativement peu nombreux, mais ils sont assez bien traités, car ils font partie des couches de la population globalement les mieux protégées : travailleur·euse·s du secteur public et des grandes entreprises privées. L'universalisation des régimes de retraite va sans doute se traduire par une diminution des taux de remplacement à un moment où la population des seniors augmente partout. La performance des Philippines est à noter, pour le taux de couverture de la population comme pour le taux de remplacement (mais avec un âge de départ fixé à 65 ans). Elle concerne une population jeune, avec une forte dynamique démographique qui permet de limiter la part des seniors dans la population.

On peut noter par ailleurs une différence hommes / femmes dans le niveau des taux de remplacement dans certains pays, en particulier en Chine, en Inde, en Indonésie, à Singapour ou en Malaisie. Cette différence tient sans doute au mode de calcul des retraites dans les régimes de capitalisation, qui prend en compte l'espérance de vie au moment du départ en retraite. Pour une femme, la retraite par répartition est manifestement plus protectrice.

⁷ D'après SENTRO, les chiffres de l'OCDE ne prennent pas en compte les populations des zones en rébellion ou les services gouvernementaux sont peu ou pas présents.



Source : OCDE Pensions at a glance 2022

Parmi les critères des régimes de retraite, l'âge est sans doute celui qui va connaître l'évolution la plus importante. Dans les pays développés d'Asie et aux Philippines, il se situe déjà à 65 ans (ou 66 ans pour l'Australie qui suit le modèle américain). Dans les pays en développement, il est encore marqué par l'héritage d'une période où l'espérance de vie était beaucoup plus faible. Il se situe, pour les hommes, à 62 ans en Corée du Sud, 60 ans en Chine, au Vietnam et au Pakistan, 58 ans en Inde, 57 ans en Indonésie et même 55 en Thaïlande et en

Malaisie.

Certains pays offrent par ailleurs un départ anticipé aux femmes, avec par exemple un départ à 55 ans en Chine, au Vietnam et au Pakistan, ramené à 50 ans en Chine pour les ouvrières. Cet avantage est en fait contesté par les féministes chinoises, qui veulent un alignement sur les conditions de départ des hommes, car cet avantage est vécu comme une discrimination : il a été accordé avec l'idée que les femmes étaient moins capables de résister aux travaux pénibles, et surtout qu'elles avaient la responsabilité de l'éducation des enfants et du soutien aux personnes âgées.

Pour l'avenir l'âge de départ va fortement évoluer. La Corée du Sud a déjà adopté une réforme le portant à 64 ans en 2032 (soit exactement la même évolution que celle débattue en France). L'Indonésie a programmé une hausse progressive d'un an tous les trois ans pour atteindre 65 ans en 2043. Le Vietnam prévoit de passer à 62 ans pour les hommes en 2028 et 58 ans pour les femmes en 2035 (réduisant ainsi d'un an l'écart hommes-femmes). La Chine n'a pas encore pris de décision, mais la cible débattue dans les cercles de réflexion du Parti communiste serait 65 ans pour les hommes en 2045. En Inde, le régime spécial du secteur public prévoit un départ à la retraite à 62 ans (soit un décalage de quatre ans par rapport aux régimes des travailleurs du secteur privé), qui va être porté prochainement à 63 ans.

Dans la myriade des critères des régimes de retraite en Asie, l'âge de départ fait évidemment écho avec le débat actuel en France. Mais il n'est pas le seul. En Corée du Sud par exemple, le régime mis en place en 1988 a un effet redistributeur qui n'existe pas dans notre pays. Les retraites sont calculées pour moitié sur les niveaux de contributions individuels (et donc sur les salaires de chacun), et pour une autre moitié sur la moyenne des contributions de tous, ce qui permet d'augmenter les petites retraites et de réduire les grosses retraites en proportion des salaires antérieurs.

Bibliographie

- ✓ *Des réformes urgentes sont nécessaires pour pérenniser les systèmes de pension en Asie* : <https://www.oecd.org/fr/retraites/desreformesurgentessontnecessairespourperenniserlessystemesdepensionenasiestimelocde.htm>
- ✓ *Les pensions en un coup d'œil* : <https://www.oecd.org/publications/pensions-at-a-glance-asia-pacific-23090766.htm>
- ✓ *OCDE, Perspectives des retraites 2022* : <https://www.oecd.org/fr/retraites/oecd-pensions-outlook-23137649.htm>
- ✓ *République de Corée, le système des pensions en 2020* : <https://www.oecd.org/els/public-pensions/PAG2021-country-profile-Korea.pdf>

- ✓ *République Populaire de Chine, le système des pensions en 2020* : <https://www.oecd.org/els/public-pensions/PAG2021-country-profile-China.pdf>
- ✓ *Inde, le système des pensions en 2020* : <https://www.oecd.org/els/public-pensions/PAG2021-country-profile-India.pdf>
- ✓ *Indonésie, le système des pensions en 2020* : <https://www.oecd.org/els/public-pensions/PAG2021-country-profile-Indonesia.pdf>
- ✓ *Japon, le système des pensions en 2020* : <https://www.oecd.org/els/public-pensions/PAG2021-country-profile-Japan.pdf>